

Le chanteur silencieux. Un aperçu général de la vie musicale en Iran

Sasan FATEMI

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/628>

ISSN : 1777-5396

Éditeur

AFEMOTI

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination :

321-333

ISSN : 0764-9878

Référence électronique

Sasan FATEMI, « Le chanteur silencieux. Un aperçu général de la vie musicale en Iran », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 29 | 2000, mis en ligne le 31 mars 2004, consulté le 25 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/628>

Ce document a été généré automatiquement le 25 avril 2019.

Tous droits réservés

Le chanteur silencieux. Un aperçu général de la vie musicale en Iran

Sasan FATEMI

RÉSUMÉS

Depuis quelques années la vie musicale de l'Iran a radicalement changé. La musique classique iranienne n'est plus la seule musique tolérée par les autorités qui, naguère, sans recourir aux discours moraux ne pouvaient pas approuver un art dont la légitimité était très discutée en islam. La "pop music" iranienne, vue jadis comme le symbole de l'invasion culturelle du pays par l'Occident, renaît à l'intérieur des frontières pour rivaliser avec son homologue *losânjelesi* (de Los Angeles), genre qui défiait, depuis la révolution islamique, la sobriété de la conception musicale des autorités. Ce changement est dû aux nécessités sociales et artistiques. Pour les uns, la musique classique iranienne s'est montrée limitée sur le plan d'expressivité musicale et, pour les autres, son hégémonie dictatoriale, négligeant la pluralité des goûts, pourrait nuire à la santé culturelle de la société. La vie musicale d'aujourd'hui n'est donc plus comme celle d'il y a quatre ou cinq ans. La quantité de la production musicale, des livres, des articles, des émissions radio-télévisées sur la musique, des concerts et des festivals, de même que la diversité des genres musicaux sont incomparables avec celles d'avant le changement. Mais il manque à cette vie la spontanéité et la vivacité car elle est toujours contrôlée, la légitimité de la musique n'étant pas encore approuvée officiellement et sans réserve.